



MASTER 2

Mention « PHILOSOPHIE »

Parcours

« Philosophie politique, juridique et éthique »

2025-2026

(Mis à jour le 12 juin 2025)

Informations générales	2
Calendrier universitaire	3
Sites institutionnels	3
Présentation du parcours	4
Programme	5-6
Organisation des enseignements	7
Liste des enseignements	8
Descriptif des enseignements	9- 22
Mémoire de recherche	23-29
Liste des enseignants de la faculté	30-31
Régime d'examen	32
Préparation aux concours	33-34

Informations générales

Responsable pédagogique : **Charles GIRARD**, Lyon 3
charles.girard@univ-lyon3.fr

Secrétariat : **Sandrine BAROU**
04 78 78 72 61
sandrine.barou@univ-lyon3.fr

Sylvie DEBAYLE-REVOL
04 78 78 70 42
sylvie.debayle@univ-lyon3.fr

Lieu : Campus des Quais | Palais de l'Université
15 quai Claude Bernard - Lyon 7^e
(La Faculté de philosophie est au rdc, Aile Richelieu)

Informations en ligne :

<https://facdephilo.univ-lyon3.fr/master-philosophie-politique-et-juridique-1>

Admission :

Pour être admis dans le parcours de M2 « Philosophie politique, juridique et éthique » au sein du Master mention Philosophie, il faut être détenteur d'un **M1 de philosophie, ou d'un M1 de droit ou de science politique** avec un profil nettement orienté vers la théorie politique, juridique ou éthique.

Les étudiants de Lyon 3 et de l'ENS de Lyon détenteurs du **M1 mention « Philosophie »** sont de droit admis dans l'un des parcours de deuxième année de cette mention. Leur candidature au parcours « Philosophie politique, juridique et éthique » fait toutefois l'objet d'un examen visant à vérifier la pertinence d'une telle orientation compte tenu de leur projet de recherche et de leur projet professionnel.

Les étudiants ayant validé leur Master **avant 2024-2025**, ou dans une **autre mention** ou dans un **autre établissement** doivent faire une **demande d'admission**. Toutes les demandes d'admission se font en ligne via le **portail E-candidat** de l'Université.

► [Candidater](#)

Coût de la formation :

- Droits formation initiale : [Droits d'inscription universitaires](#)
- Droits formation continue : 3000 € (1500 € pour les demandeurs Pôle emploi)
+ [Droits d'inscription universitaires](#)

Calendrier Universitaire

29 août 2025, 10h-12h / 14h-15h	réunion de rentrée
1er septembre – 29 novembre 2025	cours du 1^{er} semestre
(30 septembre 2025 : date limite pour le choix de la direction de mémoire)	
(26 octobre - 2 novembre 2025 : vacances de la Toussaint)	
(12 décembre 2025 : date limite pour la remise du projet de mémoire détaillé)	
décembre 2025	partiels du 1^{er} semestre
21 décembre 2025 – 4 janvier 2026	vacances de Noël
5 janvier 2026 – 4 avril 2026	cours du 2nd semestre
(15 – 22 février 2026 : vacances d’hiver)	
avril-début mai 2026	partiels du 2nd semestre
Fin mai 2026	date limite de soutenance 1 ^{ère} session
Fin juin 2026	date limite de soutenance 2 ^{ème} session

Sites institutionnels :

Université Jean Moulin Lyon 3

<https://univ-lyon3.fr>

Faculté de philosophie de Lyon 3

<https://facdephilo.univ-lyon3.fr>

Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon (DroitPhiL)

<https://droitphil.hypotheses.org>

Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (IrPhiL)

<https://irphil.univ-lyon3.fr/>

Présentation du parcours

Le parcours offre une **formation complète** en philosophie politique, juridique et éthique, centrée sur les questions relatives à **la démocratie, à la justice et aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'éthique sociale, économique et juridique**.

Le M1 de la mention Philosophie est commun à tous les parcours spécialisés de la mention. Le M2 "**Philosophie politique, juridique et éthique**" est l'un des parcours spécialisés proposés à la suite du tronc commun de M1. Il est toutefois également possible d'y accéder directement en M2, après un M1 de philosophie dans une autre mention, un M1 d'une autre discipline (en particulier droit ou de science politique).

Cette **formation sélective** (limitée à 15 places) est orientée vers **la recherche et l'enseignement** en philosophie politique, juridique et éthique, mais est également utile pour les **métiers du droit et de la politique**, dans les administrations nationales et internationales comme dans les associations et organisations de la société civile.

L'objectif de ce parcours est d'apprendre aux étudiants à manier les méthodes, concepts et théories philosophiques pour penser les **problèmes pratiques du présent**. Ses enseignements fondamentaux sont ainsi organisés autour des **grands objets** de la philosophie politique, juridique et éthique, plutôt que de ses différentes branches ou traditions (qui sont mises à contribution, dans leur diversité, pour penser ces objets). Ils analysent **les pratiques et les normes** politiques, juridiques et éthiques à la lumière de défis contemporains : démocratie et crise environnementale, égalité et discriminations, libertés publiques et lutte contre le terrorisme, souveraineté et migrations, conflits armés et justice pénale internationale, santé publique et droits fondamentaux, etc.

Le parcours « Philosophie politique, juridique et éthique » offre une **formation pluraliste, ouverte sur d'autres disciplines et structures universitaires** : outre les enseignements de la faculté de philosophie, les étudiantes et étudiants ont la possibilité de suivre des cours de master à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et au département de philosophie de l'École Normale Supérieure de Lyon.

Il met l'accent sur **l'initiation à la recherche**, à travers un enseignement de méthodologie de la recherche, la réalisation d'un mémoire de recherche et la participation aux événements scientifiques (séminaires, journées d'étude, colloques) organisés au sein du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon ([DroitPhiL](#)), et plus largement de l'Institut de Recherches Philosophiques de Lyon ([IRPhiL](#), UR 4187).

Il prépare en outre aux **concours de l'enseignement** en philosophie (CAPES et agrégation), avec une offre de cours variée qui s'étend à l'ensemble de la philosophie pratique (politique, éthique, droit), la possibilité de choisir chaque semestre un cours dans d'autres spécialités, et un enseignement de méthodologie philosophique centré sur les exercices traditionnels de la discipline.

Il s'inscrit, enfin, dans un **horizon international**, avec la participation régulière des étudiants à des événements scientifiques internationaux en anglais, liés notamment aux programmes de recherche pilotés par l'IRPhiL, et un enseignement d'anglais philosophique.

Programme 1^{er} semestre

MATIERES semestre	Nombres d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1- Enseignements fondamentaux						16
Philosophie de la démocratie (17240066)	20		X			6
Philosophie de la justice (17240067)	20		X			5
Philosophie des droits de l'homme (17240062)	15			X		5
UE2-Enseignements optionnels (2 au choix)						8
Droit, politique et environnement (17240073)	18		X			4
Méthodes empiriques des sciences sociales (17240078)	20		X			4
Philosophie morale, politique et juridique (17240045)	24			X		4
Cours à l'ENS Lyon*	24		X			4
Cours à la Faculté de droit** (01290333)	24					4
Cours au choix à Lyon 3***	24					4
UE3-Formation à la recherche et professionnelle						6
Méthodologie de la recherche (17310138)	4		Att.			1
Méthodologie philosophique	15		X			2
Anglais philosophique (11181151)		15	X			2
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et colloques		12	Att.			1
Total Semestre 3	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 143 à 149					30

* : Chaque semestre un cours de philosophie politique, juridique ou éthique à l'ENS Lyon est ouvert en option.

** : Chaque semestre un cours de la faculté de droit de Lyon 3 est ouvert en option aux étudiants titulaires d'une licence de droit.

*** : Les séminaires ou colloques suivis doivent être en lien avec la formation.

Programme 2^{ème} semestre

MATIERES Semestre 2	Nombres d'heures		Coefficients et contrôles			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux						8
Éthique et droit	24		X			4
Éthique et société	24		X			4
UE 2 : Enseignements complémentaires (1 au choix)						3
A. Philosophie contemporaine						
Débats et controverses : Normes et pratiques	24				X	3
Débats et controverses : Savoirs et rationalité	24				X	3
B. Objets de la pensée politique et juridique						
Principes de la laïcité	24					3
Cours à l'ENS Lyon*	24					3
Cours à la Faculté de droit**	24					3
C. UE Libre						
Cours au choix à Lyon 3						3
UE 3 : Enseignements méthodologiques et formation professionnelle						5
Méthodologie de la recherche		15				2
Projet professionnel personnel (PPP)		3				1
Stage professionnel		12				1
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et de colloques***		12				1
UE 4 : Mémoire de recherche						14
Mémoire de recherche et soutenance						14
TOTAL Semestre 2						30
Total Semestres 1 et 2						60

3 ECTS peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://net3.univ-lyon3.fr/l-unite-d-enseignement-ue-engagement-etudiant-4?ksession=cb5a440c-99b8-4641-b67d-a3014b7cb411>

Le choix des cours d'option chaque semestre fait l'objet d'un "contrat pédagogique" à remplir et remettre au secrétariat. Le formulaire est fourni dans le dossier de prérentrée (ou à retirer au secrétariat).

Organisation des enseignements :

UE1 Enseignements fondamentaux

Chaque semestre, le tronc commun repose sur des enseignements fondamentaux. Au 1^{er} semestre du M2 (S3 du Master Philosophie), ils portent sur des **objets centraux de la philosophie politique, juridique et éthique** : "philosophie de la démocratie" ; "philosophie de la justice" ; "philosophie des droits de l'homme". Au 2nd semestre du M2 (S4), ils abordent les **enjeux éthiques relatifs aux institutions sociales, économiques et juridiques** : "éthique et droit" ; "éthique et société".

UE2 Enseignements complémentaires

Un enseignement optionnel est choisi chaque semestre au sein d'autres parcours de master, à la **faculté de philosophie**, à la **faculté de droit**, ou à l'**École Normale supérieure de Lyon**. Au 1^{er} semestre, ces cours optionnels relèvent de la **philosophie appliquée** ("droit, politique et environnement", "méthodes des sciences sociales", etc.) ou de **l'histoire de la philosophie** ("philosophie politique, morale et juridique", cours sur le républicanisme, le libéralisme ou le féminisme). Au 2nd semestre, ils ouvrent plus largement à la **philosophie contemporaine** ("normes et pratiques", "savoirs et rationalités") ou portent sur des **objets particuliers** (laïcité, genre, constitutions, etc.). L'enseignement optionnel peut aussi être choisi hors du cursus, parmi les enseignements de Lyon 3 (**UE libre**), afin de renforcer une formation pluridisciplinaire ou en vue de la préparation des concours de l'enseignement.

UE3 Enseignements méthodologiques et formation à la recherche

Un enseignement de méthodologie est proposé chaque semestre : "**méthodologie philosophique**" au 1^{er} semestre (analyse conceptuelle, problématisation, et argumentation ; dissertation et commentaire de texte) ; "**méthodologie de la recherche**" au 2nd semestre (définition du sujet, de la méthode et du corpus du mémoire, normes de rédaction et de présentation écrite et orale, suivi de la progression du mémoire et exposition d'un état intermédiaire). L'**initiation à la recherche** est complétée, chaque semestre, par le **suivi d'activités de recherche** (séminaires, journées doctorales, journées d'étude, colloques) **en français et en anglais**, notamment dans le cadre des activités du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon et des différents programmes de recherche en philosophie pratique développés au sein de l'[IRPhil](#). La **formation professionnelle** prend en outre la forme, au 1^{er} semestre, d'un **enseignement d'anglais** assuré par un enseignant de la faculté des langues ("Anglais philosophique") et, au 2nd semestre, d'un **stage professionnel** (12h) et d'une journée dédiée au **projet professionnel personnel** (orientation et débouchés de la formation).

UE4 Mémoire de recherche

Les étudiants réalisent un mémoire de recherche en philosophie politique, juridique ou éthique, sous la direction d'un enseignant choisi parmi ceux intervenant dans la formation ou appartenant à l'université Lyon 3. Lors de la soutenance, le jury est composé par le directeur et un second enseignant choisi par ce dernier.

Listes des enseignements

Semestre 1

UE1. Enseignements fondamentaux

Philosophie de la démocratie : « La délibération politique » (Charles GIRARD)
Philosophie de la justice : « Théories de la justice : approches pratiques » (Isabelle DELPLA)
Philosophie des droits de l'homme : « Les critiques des droits de l'homme » (Nicolas NAYFELD)

UE2. Enseignements complémentaires (2 au choix)

Philosophie morale, politique et juridique : « La souveraineté » (Mai LEQUAN)
Droit, politique, environnement (Isabelle DELPLA, Tom DREVAR, Nicolas NAYFELD)
Méthodes empiriques des sciences sociales (Claire HARPET, Antoine ROLLAND)
Cours à la faculté de droit : « Approche historique et philosophique du droit public » (Jérôme Couillerot)
Cours à l'ENS Lyon : « Méthodes et pratiques de l'éthique en santé » (Julie HENRY)

UE3. Enseignements méthodologiques et formation professionnelle

Méthodologie de la recherche (C. GIRARD)
Méthodologie philosophique (A. PIQUEMAL)
Anglais philosophique
Actualité de la recherche

Semestre 2

UE1. Enseignements fondamentaux

Éthique et droit : « Éthiques du consentement » (Johanna LENNE-CORNUEZ)
Éthique et société : « Éthique économique et sociale » (Mikael COZIC et Antoinette BAUJARD)

UE2. Enseignements complémentaires (1 au choix)

Principes de la laïcité (Nicolas NAYFELD et Maïlys TETU)
Normes et pratiques : « Déterminisme, libre arbitre et responsabilité » (Nicolas NAYFELD)
Savoirs et rationalités : « Anthropologies philosophiques et phénoménologiques au XXème siècle » (Tudor DJAMO-MITCHELL)
Cours à la faculté de droit : au choix
Cours à l'ENS Lyon : « La citoyenneté multiculturelle » (Sophie GUERARD DE LATOUR)

UE3. Enseignements méthodologiques et formation professionnelle

Méthodologie de la recherche (collectif, coord. C. GIRARD)
Actualité de la recherche
Projet professionnel personnalisé / Stage

UE4. Mémoire de recherche

Descriptif des enseignements

Semestre 1

UE1. ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

Philosophie de la démocratie : « La délibération politique »

Enseignant : **Charles Girard** Durée : 20hCM

Mutualisé : M2 Éthique, écologie, environnement

Validation : contrôle continu

Les philosophies contemporaines de la démocratie s'accordent souvent pour donner à la délibération une place centrale dans la prise de décisions politiques. Contre les visions de la démocratie qui la ramènent à l'exercice individuel du droit de vote ou à la négociation entre groupes d'intérêts, ces théories insistent sur l'importance du débat public contradictoire. Elles rendent ainsi compte de la place centrale qu'il occupe dans les pratiques et institutions politiques des démocraties contemporaines, que ce soit dans les enceintes parlementaires ou l'espace public médiatisé, dans les mouvements sociaux ou les dispositifs participatifs. Elles ne font pas toutes, cependant, l'éloge de la délibération pour les mêmes raisons, et n'en tirent pas en conséquence les mêmes conclusions pour l'action politique.

La délibération démocratique est, pour les uns, dotée d'une valeur instrumentale : elle produit des effets externes désirables, que ceux-ci concernent la qualité des décisions produites – qui serviraient tendanciellement mieux le bien commun – ou l'état des participants – qui bénéficieraient de l'impact éducatif ou émancipateur de la participation. Elle a, pour les autres, une valeur intrinsèque : il est désirable d'y recourir, indépendamment des effets externes qu'elle produit, soit parce qu'elle est équitable, c'est-à-dire qu'elle traite les citoyens de façon égale en leur donnant à tous la même possibilité de se faire entendre, soit parce qu'elle exprime le statut des citoyens comme agents autonomes devant être reconnus capables de faire un choix individuel délibéré ou ayant droit à ce que soit justifié devant eux les propositions politiques que l'on s'efforce de leur imposer. Chacune de ces vertus supposées est en outre contestée. Dans des conditions non idéales, la délibération peut aussi avoir pour effet d'aggraver l'irrationalité des décisions ou le conformisme des opinions, de renforcer l'injustice du processus politique ou l'hétéronomie des participants.

Or ces désaccords sur la valeur de la délibération en induit un second, qui porte sur les pratiques et institutions qu'il importe d'établir dans les démocraties contemporaines. Est-ce dans des assemblées élues, dans des mini-publics tirés au sort, ou à travers les médias que la délibération du peuple peut se réaliser ?

A lire pour préparer le cours : Charles Girard, « Délibération », in A. Bardou et B. Boudou, *Théorie politique*, Bruxelles, Bruylant, 2025, p. 187-217.

Bibliographie indicative :

- BÄTCHTIGER André *et. al.* (dir), *The Oxford Handbook of Deliberative Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2018.
- GIRARD Charles et Alice Le GOFF (éd.), *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann, 2010.
- GIRARD Charles, *Délibérer entre égaux. Enquête sur l'idéal démocratique*, Paris, Vrin, 2019.
- LANDEMORE Hélène, *Collective Reason. Politics, Intelligence and the Rule of the Many*, Princeton, Princeton University Press, 2012.
- MANIN Bernard, *La délibération politique*, Paris, Hermann, 2025.
- MILL John Stuart, *Considérations sur le gouvernement représentatif*, Paris, Hermann, (1861) 2014.
- MANSBRIDGE Jane, *Dispositifs de la démocratie. Entre participation, délibération et représentation*, Paris, Classiques Garnier, 2022.

Philosophie de la justice : « Les théories de la justice : perspectives pratiques »

Enseignante : **Isabelle Delpla**

Durée : 20hCM

Mutualisé : M2 Éthique, écologie, environnement & M2 Philosophie contemporaine

Validation : contrôle continu

Qu'est-ce qu'une société juste ? Y a-t-il continuité entre les théories de la justice nationales et internationales ? Ce cours partira d'une introduction aux théories de la justice qui ont marqué le renouveau de la philosophie politique depuis la parution de la Théorie de la justice de John Rawls en 1971 et des critiques et théories alternatives qu'il a suscitées. Pour se familiariser avec ces débats, voir le livre de Will Kymlycka, *Les Théories de la justice, une introduction* (La Découverte, Paris, 2003). Le cours prendra la forme d'un séminaire et mettra les principales théories contemporaines de la justice à l'épreuve de cas concrets tels que les guerres, l'immigration, les procès pour l'humanité. Ce cours du master PPJ étant ouvert aux étudiants du parcours PC et du parcours TREE, il confrontera les théories politiques « classiques » aux défis posés par le réchauffement climatique : y a-t-il une spécificité des migrations climatiques ? Peut-on parler de conflits climatiques ? C'est à partir de ces enjeux que seront confrontées les théories utilitaristes, contractualistes, libertariennes ou communautariennes de la justice.

Bibliographie :

Les ouvrages marqués d'un astérisque peuvent être lus pendant l'été*

- BERTEN, André, PABLO DA SILVEIRA et Hervé Pourtois eds., *Libéraux et communautariens*, PUF, coll. Philosophie morale, Paris, 1997.
- BESSONE, Magali ed., *La Justice*, Flammarion, coll. Corpus, Paris, 2000
- HUME, David, *Traité de la nature humaine, Enquêtes sur les principes de la morale*
- KYMLICKA, Will, *Les Théories de la justice, une introduction*, La Découverte, Paris, 1999*
- LOCKE, John : *Second traité du gouvernement civil*
- MILL, John Stuart, *L'utilitarisme**, *De la liberté**, *Principes d'économie politique*
- NOZICK, Robert, *Anarchie, Etat et utopie*, PUF, Paris, 1987
- PASCAL, Blaise : *Pensées, Opuscules (Trois discours sur la condition des grands)*

PLATON: *Gorgias, République, Politique*

RAWLS, John, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987 (*A Theory of Justice* 1971).

VAN PARIJS, Philippe : *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Seuil, Paris, 1991.

WALZER Michael, *Sphères de justice, Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil, 1997

—, *Guerre justes et injustes*, Belin, 1999.

Philosophie des droits de l'homme : « Les critiques des droits de l'homme »

Enseignant : **Nicolas Nayfeld**

Durée : 15hCM

Mutualisé : M2 Culture judiciaire

Validation : examen terminal

Ce cours sera consacré aux critiques philosophiques des droits de l'homme, en particulier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ces critiques sont-elles pertinentes ? Fragilisent-elles le socle moral et politique des démocraties libérales ? Nous invitent-elles à repenser les droits de l'homme ou à les éliminer ? Après une séance consacrée à la clarification de la notion de droit humain, nous examinerons plusieurs types de critique et leurs limites : la critique relativiste, féministe, utilitariste, marxiste, antimoderne, etc. Ce cours ne présuppose aucune connaissance préalable, ni en droit, ni en philosophie.

Lectures possibles en amont :

Justine Lacroix, Jean-Yves Pranchère, *Le procès des droits de l'homme*, Paris, Seuil, 2016

James Nickel, Adam Etinson, « Human Rights », *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2024, <https://plato.stanford.edu/entries/rights-human/>

UE2. ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (1 COURS AU CHOIX)

Philosophie morale, politique et juridique : « La souveraineté »

Enseignant : **Mai Lequan**

Durée : 24hCM

Mutualisé : M2 Histoire de la philosophie, M2 Philosophie contemporaine

Validation : examen terminal

Le CM portera sur l'origine et les principaux développements théoriques du concept de *souveraineté* dans le cadre de la philosophie politique moderne, dans la mesure où ce concept accompagne l'émergence de l'État de droit moderne en Occident. La notion de souveraineté sera étudiée sous divers angles et à travers divers corpus classiques (Bodin, Hobbes, Locke, Montesquieu, Rousseau, Spinoza, Kant, Hegel, Tocqueville), avec des prolongements plus contemporains. Seront examinés également quelques types de dérives perverses de la souveraineté (despotisme, tyrannie, dictature, régimes autoritaires). La problématique centrale du CM sera : peut-on penser une souveraineté (autorité suprême légale et légitime) qui soit absolue, sans être pour autant illimitée ?

Bibliographie :

- Amiel Anne, *Hannah Arendt. Politique et événement*, Paris, PUF, « Philosophies », 1996.
- Arendt Hannah, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, « Folio essais », 1972.
- Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, « Tel », 1963.
- Les origines du totalitarisme*, Paris, Le Seuil, « Points essais », 1972 (en 3 tomes : I « L'antisémitisme », II « L'impérialisme » et III « Le système totalitaire »).
- La condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, « Presses Pocket », 1983.
- Berns Thomas, *Gouvernementalité et souveraineté. Lectures du politique moderne à partir de Jean Bodin*, Paris, éditions L. Scheer, 2005.
- Bodin Jean, *Les six Livres de la République*, Paris, Librairie générale française, Le livre de poche, « Classiques de la philosophie », 1993.
- Derathé Robert, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Vrin, 1992.
- Constant Benjamin, *Les principes du politique*, Paris, Hachette, « Pluriel », 2006.
- Couzinet Marie-Dominique, *Histoire et Méthode à la Renaissance, une lecture de la Methodus de Jean Bodin*, Paris, Vrin, « Philologie et Mercure », 1996.
- Debd Chantal, *L'Etat subsidiaire*, Paris, PUF, 1992.
- Demelemestre Gaëlle, *Les deux souverainetés et leur destin. Le tournant Bodin-Althusius*, Paris, Cerf, « La nuit surveillée », 2011.
- Descartes, Lettre au Père Mersenne du 15 avril 1630, in *Descartes, Œuvres philosophiques*, Paris, Classiques Garnier, édition F. Alquié, Tome I (1618-1637).
- Foisneau Luc, *Politique, droit et théologie chez Bodin, Grotius et Hobbes*, Paris, Kimé, 1997.
- Freund Julien, *L'essence du politique*, Paris, Dalloz, 2003.
- Hegel, *Principes de la philosophie du droit ou Droit naturel et science de l'Etat en abrégé*, Paris, Vrin, 1989.
- Hobbes, *Léviathan*, Paris, Sirey, 1983.
- Le citoyen ou les fondements de la politique (De cive)*, Paris, GF, 1982.
- Kant, *Critique de la raison pratique*, Paris, PUF, 1989.
- Théorie et pratique*, Paris, Vrin, 1988.
- Projet de paix perpétuelle*, Paris, Vrin, 1990.
- Doctrine du droit*, Paris, Vrin, 1988.
- Opus postumum*, Paris, PUF, 1986.
- Kantorowicz Ernst, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, « NRF », 1989.
- La Bruyère, *Les Caractères*, Paris, Gallimard, « Folio », 1975.
- Leibniz, *Monadologie et Principes de la nature et de la grâce*, Paris, PUF, 1986.
- Discours de métaphysique*, Paris, Vrin, 1990.
- Locke, *Second traité du gouvernement civil*, Paris, PUF, 1994.
- Machiavel, *Le prince*, Paris, Librairie française, « Livre de poche », 1962.
- Mairet Gérard, *Le principe de souveraineté*, Paris, Gallimard, 1997.
- Maritain Jacques, *L'homme et l'Etat*, Paris, PUF, 1953.
- Maurois André, *Dialogues sur le commandement*, Paris, Grasset, 1924.
- Monod Jean-Claude, *La querelle de la sécularisation. De Hegel à Blumenberg*, Paris, Vrin, « Problèmes et controverses », 2002.
- Montesquieu, *L'esprit des lois*, Paris, GF, 1979.
- Platon, *Le politique*, Paris, GF, 1969.
- Rousseau, *Contrat social*, Paris, GF, 1966.

Lettres écrites de la montagne, in Rousseau, *Œuvres complètes*, Paris, Le Seuil, 1971, vol. III.

Schmitt Carl, *Théologie politique*, Paris, Gallimard, 1988.

Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, Paris, Éditions du Boucher, 2002.

Spinoza, *Traité théologico-politique*, Paris, GF, 1965.

Traité politique, Paris, GF, 1966.

Terrel Jean, *Les théories du pacte social. Droit naturel, souveraineté et contrat de Bodin à Rousseau*, Paris, Le seuil, « Points essais », 2001.

Tocqueville Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, GF, 1981.

Weber Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, « 10 / 18 », 1963.

Zarka Yves-Charles (dir.), *Jean Bodin. Nature, histoire, droit et politique*, Paris, PUF, « Fondements de la politique », 1996.

Droit, politique et environnement

Enseignants : **Tom Drevard, Nicolas Nayfeld** Durée : 18hCM

Mutualisé : M2 Éthique, écologie, environnement

Validation : contrôle continu

Le cours introduit aux enjeux politiques de l'écologie, en combinant approches juridique et philosophique. Il montre comment la question environnementale est saisie par le droit de l'environnement et la philosophie politique, mais aussi comment elle en altère les cadres et nous oblige à les repenser.

Le module « Droit et écologie » (6h) constitue une introduction au droit de l'environnement (Tom Drevard). Il aborde les sources du droit et leur ordonnancement, ainsi que l'organisation juridictionnelle française, afin de comprendre le développement et l'état du droit de l'environnement dans le contexte français.

Le module « Justice et écologie » (6h) porte sur les liens entre inégalités et injustices en matière d'écologie (Nicolas Nayfeld). Dans une perspective interdisciplinaire, on abordera la manière dont sont déterminées les inégalités environnementales et climatiques (inégalités d'exposition aux risques, de responsabilités et de contributions...) et leur corrélation avec les inégalités sociales notamment. Une double question se pose : 1) à quelles conditions ces inégalités sont-elles injustes ? 2) comment peuvent converger les théories de la justice environnementales et celles de la justice climatique ? le module sera en principe associé à une balade urbaine.

Le module « Démocratie et écologie » (6h) porte sur la théorie défendue par Sue Donaldson et Will Kymlicka dans leur ouvrage de référence de 2011, *Zoopolis: A Political Theory of Animal Rights* (Nicolas Nayfeld). Leur théorie consiste à envisager les animaux comme d'authentiques sujets politiques : quelles obligations cela implique-t-il dans nos relations avec eux ? Le module abordera également les critiques et les prolongements suscités par cette théorie.

Références :

- DONALDSON Sue et KYMLICKA Will, *Zoopolis. A Political Theory of Animal Rights*, Oxford University Press, 2011.

- LARRÈRE, Catherine, Inégalités environnementales et justice climatique. *Annales des Mines - Responsabilité & environnement*, 2015/3 N° 79, p.73-77.

- Catherine Larrère (dir), *Les inégalités environnementales*, Paris, PUF, la vie des idées, 2017
- Simon Caney, The Stanford Encyclopedia of philosophy: [Justice climatique \(Encyclopédie de philosophie de Stanford\)](#)
- Article d'économie: présentation générale et contextualisation des inégalités climatiques (données projectives à prendre avec du recul mais bons éléments de contexte et de définitions des critères pris en compte dans l'appréhension des inégalités climatiques): [Inégalités mondiales et changement climatique | Cairn.info](#)

Méthodes empiriques des sciences sociales

Enseignant : **Claire Harpet, Antoine Rolland** Durée : 20h CM
 Mutualisé : M2 Éthique, écologie, environnement
 Validation : contrôle continu

La recherche en philosophie se nourrit très souvent des sciences sociales. Il est donc important, pour le philosophe, de savoir comment fonctionne l'enquête scientifique ; en particulier, comment les observations sont recueillies, catégorisées et analysées. Et comment elles peuvent s'avérer favorables ou défavorables à une hypothèse. Ce cours est une introduction aux méthodes empiriques dans les sciences sociales. Son objectif est d'aider l'étudiant en philosophie à devenir un lecteur compétent et vigilant des littératures en sciences sociales que ses travaux de recherches peuvent mobiliser. Le cours s'organise selon la division canonique entre les méthodes qualitatives et les fondamentaux de la méthodologie de terrain (Partie I, 10h, Claire Harpet) et les méthodes quantitatives (Partie II, 10h, Antoine Rolland). Un projet pratique réalisé en groupe permettra à l'étudiant d'éprouver les diverses méthodes abordées en cours.

Bibliographie :

Partie I

OLIVIER DE SARDAN J-P. (2008) *La rigueur du qualitatif, les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia Bruylant.
 LAPLANTINE F. (2010) *La description ethnographique : l'enquête et ses méthodes*, Paris : Armand Colin, [1996].
 BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 2010.
 BECKER Howard, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en science sociale*, La Découverte, 2002.
<https://www.cairn.info/les-ficelles-du-metier--9782707133700.htm>
 CITTON Yves, *Lire, interpréter, actualiser. Pourquoi les études littéraires ?*, Amsterdam, 2017.

Partie II

ESCOFIER, B. et Pagès, J. (1997) *Initiation aux traitements statistiques. Méthodes, méthodologie*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
 HENNEGUELLE, A. et JATTEAU, A. (2021) *Sociologie de la quantification*, Paris : La Découverte.

Cours à la faculté de droit : « Approche philosophique et historique du droit public »

Enseignant : **Jérôme Couillerot**

Durée : 15hCM

Mutualisé : M1 Droit Public

Validation : examen terminal

Ce séminaire d'une quinzaine d'heures aborde la question fondamentale de la tension entre le devoir d'obéissance à la loi (lato sensu) et les catégories juridiques et politiques de la rébellion légitime. Le statut de la « rébellion légitime » sera abordé du point de vue de ses caractérisations politiques usuelles (figures du résistant, du terroriste, du « partisan »), mais aussi et surtout du point de vue de ses différentes formulations juridiques possibles. Il s'agira notamment de présenter les pensées « naturalistes » légitimant le droit de résistance, ainsi que les (rares) mises en œuvre réalisées ou envisageables de celui-ci en droit positif.

Il s'agira également de clarifier au passage un certain nombre de catégories connexes bien que non identiques, soit notamment les notions de : résistance à l'oppression, droit de résistance à l'oppression, désobéissance civile, objection de conscience, droit positif de « résistance » du fonctionnaire, etc. La lecture de l'Antigone de Sophocle servira de fil rouge à ces réflexions.

Cours à l'ENS de Lyon : « Méthodes et pratiques de l'éthique en santé »

Enseignant : **Julie Henry**

Durée : 20h

Mutualisé : M2 Philosophie contemporaine

Validation : contrôle continu

Entre la législation en cours, les codes de déontologie, les recommandations de bonne pratique et les certifications délivrées par la Haute Autorité de Santé (HAS), nous pouvons avoir l'impression que le champ des pratiques de soins est déjà très balisé et nous pourrions ne plus voir quelle place il pourrait rester pour le questionnement éthique. Et pourtant, une fois posés ces éléments de différents statuts (plus ou moins contraignants), tout reste à faire d'un point de vue éthique, au sens où ce qui serait le plus ajusté dans une situation donnée reste encore en suspens, et où ces réglementations elles-mêmes demandent à être constamment réinterrogées (il a ainsi été posé d'emblée que les lois de bioéthiques devraient être révisées tous les 10 ans). L'enjeu de ce cours est alors de dessiner les contours, les modalités et les conditions d'une réflexion éthique qui tienne compte de ce contexte général tout en prenant ancrage dans les pratiques au quotidien.

En nous appuyant sur notre expérience d'accompagnement de groupe de réflexion éthique participative d'une part et sur notre recherche sur une relecture de l'éthique en santé à la lumière d'une anthropologie philosophique d'autre part, nous proposerons ainsi dans ce cours de construire progressivement une méthode de la réflexion éthique qui soit au plus près des situations cliniques sans toutefois s'y dissoudre (ce qui reviendrait à confondre ce qui se fait de fait avec ce qu'il serait souhaitable de faire). Cela passera ainsi par une compréhension du contexte sur fond duquel s'inscrivent les pratiques de soins, par la précision des concepts mobilisés et par l'établissement de points de rencontre entre réflexion philosophique et problématiques actuelles en santé.

Objectifs

- Acquérir des outils philosophiques et réflexifs permettant de discerner et de penser des questionnements éthiques dans des situations concrètes ;
- Être capable de construire une médiation entre une approche conceptuelle et des cas cliniques, et comprendre comment la réflexion se nourrit en retour du terrain ;
- Analyser les enjeux sous-jacents et faire un usage précis des termes couramment utilisés dans les débats contemporains en santé ;
- Apprendre à questionner ses propres valeurs et penser les conditions d'un débat non militant ouvrant sur une réflexion éthique collective.

Modalités de validation

Élaboration, présentation orale et discussion d'une réflexion éthique menée à partir d'un cas clinique ou d'une question de santé actuellement en discussion.

Inscription préalable requise auprès de [julie.henry\[a\]ens-lyon.fr](mailto:julie.henry[a]ens-lyon.fr)

Nombre d'étudiants hors parcours « Approche plurielle de la santé » limité

Planning

- Samedi 04/10, 9h-13h : La complexité et l'urgence de l'éthique en santé
- Vendredi 07/11, 8h30-12h30 : Les grands concepts de l'éthique en santé réinterrogés
- Samedi 29/11, 9h-13h : Santé publique et droits individuels
- Vendredi 12/12, 8h30-12h30 : Ethique de la recherche
- Vendredi 30/01, 8h30-12h30 : Présentation orale et discussion collective des dossiers de validation

UE Libre

A choisir parmi les enseignements proposés à l'université Jean Moulin Lyon 3. Le choix doit être validé par le responsable de la formation et par l'enseignant en charge du cours.

UE3. ENSEIGNEMENTS METHODOLOGIQUES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Méthodologie philosophique

Enseignant : **Alexis Piquemal**

Durée : 15hCM

Validation : contrôle continu

Cet enseignement porte sur les méthodes philosophiques : définition et analyse conceptuelle, argumentation et raisonnement, étude de cas et interprétations de textes. Par la pratique régulière, en cours et entre les cours, d'exercices écrits ou oraux, il aide les étudiants à progresser dans leurs travaux d'écriture et la réalisation de leur mémoire de recherche, mais aussi à maîtriser les épreuves des concours de l'enseignement en philosophie, CAPES et agrégation (dissertation et commentaire, leçons orales), et plus généralement les techniques du discours argumenté et de la pensée critique.

Méthodologie de la recherche

Enseignant : **Charles Girard**

Durée : 4hCM

Validation : assiduité (remise d'un projet de mémoire, non noté)

Cet enseignement réparti sur les deux semestres porte sur les méthodes de la recherche et accompagne les étudiants dans la réalisation de leur mémoire. Les séances les guident dans le choix d'un sujet, l'élaboration d'une problématique, l'établissement d'un cadre conceptuel et d'un corpus théorique, la détermination de la méthode et de la structure du mémoire. Elles portent aussi sur les techniques d'écriture, de référencement, de mise en forme, ainsi que sur l'usage des sources textuelles et des ressources bibliographiques. Une place importante est consacrée à la présentation et à la discussion des travaux des étudiants. Au S1, un projet de mémoire complet et révisé doit être remis au directeur ou à la directrice avant le 5 décembre.

Anglais philosophique

Enseignante : **Laura Joyce-Spittal**

Durée : 15hTD

Validation : contrôle continu

L'objectif de ce cours est la préparation d'un séminaire en anglais au cours duquel les étudiants présenteront un sujet de recherche de leur choix, et qui peut être celui de leur mémoire. L'objectif est de les aider à développer leur esprit critique en anglais ainsi que leur capacité à expliquer une thématique complexe à un public qui n'est pas spécialiste de leur domaine.

Actualité de la recherche : suivi de colloques, séminaires

Durée : 12hTD

Validation : assiduité

Les étudiants doivent suivre chaque semestre l'équivalent de 12h d'événements scientifiques (séminaires, journées d'étude, séminaire, etc.) en philosophie politique, juridique et éthique. De nombreux événements sont organisés à Lyon 3, notamment à leur intention, dans le cadre du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon, dont les activités sont présentées ici : <https://droitphil.hypotheses.org/>

En 2025-2026, ils pourront notamment suivre les activités :

+ du séminaire de philosophie du droit DroitPhiL (voir [ici](#)) ;

+ des journées doctorales annuelles Droit-Philosophie (voir [ici](#)).

+ du programme BOURGEON "Féminismes et lutte contre l'impunité" (dir. Johanna Lenne-Cornuez, codir. Nicolas Nayfeld) (voir [ici](#)) ;

+ du programme de recherche ANR « Liberté d'expression et égalité de participation » (Egalibex) (dir. C. Girard) (voir ici : <https://egalibex.univ-lyon3.fr/>).

D'autres événements sont organisés au sein de DroitPhiL ou dans d'autres cadres (faculté de droit et de philosophie de Lyon 3, ENS Lyon, Labex COMOD, etc.) sur le site lyonnais.

Semestre 2

UE1. ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

Éthique et droit : « Féminisme(s) et droit »

Enseignante : **Johanna Lenne-Cornuez** Durée : 24hCM
Validation : contrôle continu

À partir d'une enquête sur les rapports entre féminisme et droit, le cours cherchera à définir les différents courants du féminisme du point de vue de leur critique du droit et de leurs attentes à son égard, mais aussi en retour à discerner la portée et les limites des réponses juridiques aux injustices faites aux femmes.

Dans une première partie, nous reviendrons sur les critiques féministes des théories du contrat social, et sur l'inégalité genrée des droits, constitutive de la modernité. Dans un deuxième temps, on s'interrogera sur la neutralité sexuelle du sujet de droit, en confrontant le modèle assimilationniste et le modèle différentialiste, mais aussi en discernant les types d'injustices faites aux femmes, inhérentes aux systèmes judiciaires. Dans un troisième temps, nous analyserons la façon dont les féminismes intersectionnel et postcolonial bousculent aussi bien la conception libérale des droits humains que le féminisme de la deuxième vague. Enfin, on s'intéressera aux stratégies féministes abolitionnistes anticarcérales qui choisissent de se détourner du droit pénal.

Le cours alternera entre l'analyse de perspectives féministes générales sur le droit et la traduction juridique de questions féministes déterminées (le droit à l'avortement ou la criminalisation du viol par exemple).

Bibliographie préliminaire

Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791)
Sandra Harding, « Repenser l'épistémologie du positionnement : qu'est-ce que 'l'objectivité forte' ? » (1993) in *Philosophie féministe. Patriarcat, savoirs, justice* (M. Garcia éd.).
Catharine A. MacKinnon, *Le Féminisme irréductible. Discours sur la vie et la loi* (1987)
Susan Moller Okin, *Justice, Genre et Famille* (1989)
Carole Pateman, *Le Contrat sexuel* (1988)

Éthique et société : « Éthique économique et sociale »

Enseignants : **Mikael Cozic, Antoinette Baujard** Durée : 24hCM
Validation : contrôle continu

Ce cours se situe à l'intersection de deux domaines : l'*éthique sociale*, d'une part, qui est la branche de l'éthique consacrée à la manière dont une communauté doit s'organiser ; et l'*économie normative*, d'autre part, qui est la branche de la science économique qui élabore et applique des critères d'évaluations des états et politiques économiques. En faisant dialoguer ces deux domaines, nous discuterons quelques-unes des grandes approches de l'évaluation des situations et des politiques sociales. Une place centrale sera

accordée aux approches *welfaristes et conséquentialistes* qui les évaluent en fonction de leurs conséquences sur le bien-être des membres de la communauté ; nous aborderons leurs fondements conceptuels (en particulier la notion de bien-être individuel), leurs débats internes (par exemple celui entre utilitarisme et prioritarisme) et leurs justifications. Nous introduirons des approches alternatives, et en particulier l'approche par les "capabilités" introduite par Amartya Sen dès 1979 et toujours influente dans les pratiques effectives d'évaluation. Nous introduirons également la *théorie du choix social* initiée par K. Arrow et qui fournit un cadre très général pour étudier l'agrégation des opinions et des intérêts des membres d'une communauté. Nous en discuterons la portée, pour l'éthique sociale en priorité, mais aussi pour la philosophie politique.

Bibliographie:

Lectures générales :

ADLER, M. & FLEURBAEY, M. (ed.) (2016) *The Oxford Handbook of Well-Being and Public Policy*, Oxford: Oxford University Press.

ARNSPERGER, Ch. & Van PARIJS, Ph. (2003) *Éthique économique et sociale*, Paris : La Découverte.

FLEURBAEY, M. (1996) *Théories économiques de la justice*, Paris : Economica.

FLEURBAEY, Marc, « Normative Economics and Economic Justice », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2022 Edition), Zalta E.D. (ed.), URL=<<https://plato.stanford.edu/archives/spr2022/entries/economic-justice/>>.

HAUSMAN, D., MCPHERSON, M. & Satz, D. (2017) *Economic Analysis, Moral Philosophy and Public Policy*, 3^{ème} ed., Cambridge : Cambridge University Press.

Lectures complémentaires :

ADLER, M. (2019) *Measuring Social Welfare*, Oxford : Oxford University Press.

List, Christian, « Social Choice Theory », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2022 Edition), Edward N. Zalta (ed.),

URL=<https://plato.stanford.edu/archives/spr2022/entries/social-choice/>>.

SEN, A. (1979), Equality of what? *The Tanner Lecture on Human Values*, Stanford University.

SEN, A. (1993) "Capability and Well-Being", in M. Nussbaum and A. Sen (eds.) *The Quality of Life*, Oxford Clarendon Press, pp. 30-53.

UE2. ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (1 COURS AU CHOIX)

Principes de la laïcité

Enseignants : **Nicolas Nayfeld et Maïlys Tetu**

Durée : 24hCM

Mutualisé : M2 Sciences des religions et sociétés

Validation : contrôle continu

Le cours portera sur les principes juridiques et philosophiques de la laïcité.

Le module « Régimes juridiques de la laïcité » (12h, Maïlys Tetu) envisage la signification proprement juridique de la laïcité à la française et la portée qu'elle revêt dans la vie de la

cité. À l'aide d'une perspective à la fois comparatiste et historique, il s'agit d'abord de cerner les contours du principe de laïcité et de ses composantes, en tant qu'éléments structurants du système juridique et politique français. Cet effort de définition permettra ensuite d'en déterminer les implications concrètes : la laïcité vise à réaliser un équilibre, qu'il conviendrait d'analyser, entre la garantie de la liberté de pensée, de conscience et de religion d'une part, et la préservation de la neutralité confessionnelle de l'État, des pouvoirs publics et du service public d'autre part.

Le module « Théories politiques de la laïcité » (12h, Nicolas Nayfeld) porte sur les principes qui devraient régir les relations entre l'État, les religions et les individus en démocratie. Nous chercherons à mieux cerner la signification et les fondements 1/ du principe de séparation, 2/ du principe de neutralité, 3/ de la liberté de conscience et 4/ de la liberté de manifester sa religion ou sa conviction. Notre approche sera globalement thématique : nous nous intéresserons aux limites du régime de la tolérance (en particulier tel qu'il est théorisé par John Locke), à la question des signes religieux ostensibles à l'école, au problème des dérogations à la règle commune pour des motifs religieux et à la place des arguments religieux dans le débat public. Ce cours ne présuppose aucune connaissance préalable en philosophie.

Lectures possibles en amont :

+ droit :

CALVÈS, Gwenaële, *La laïcité*, Paris, La Découverte, 2022.

PHILIP-GAY, Mathilde, *Droit de la laïcité*, Paris, Ellipses, 2016.

+ philosophie :

LOCKE John, Lettre sur la tolérance

STUART MILL John, De la liberté

MACLURE Jocelyn & Charles TAYLOR, Laïcité et liberté de conscience, Paris, La Découverte, 2010

Normes et pratiques : « Déterminisme, libre arbitre et responsabilité »

Enseignant : **Nicolas Nayfeld**

Durée : 24hCM

Mutualisé : M2 Philosophie contemporaine

Validation : terminal oral

Ce cours à l'intersection de la philosophie morale, de la philosophie du droit, de la philosophie de l'action et de la métaphysique portera sur les implications du déterminisme ou, plus généralement, du scepticisme quant au libre arbitre (*free will skepticism*) en matière de responsabilité morale et pénale. La question ne sera pas de savoir si la thèse déterministe est vraie, mais plutôt : à supposer qu'elle soit vraie, cela a-t-il un sens de blâmer les individus coupables de telle ou telle faute morale ? Est-il même possible de parler de culpabilité, de faute morale ? S'il s'avère que le scepticisme quant au libre arbitre est la position la plus raisonnable, faut-il entièrement repenser voire abolir l'institution pénale ? Ce cours sera l'occasion de présenter plusieurs variétés de compatibilisme et d'incompatibilisme développées au sein de la philosophie analytique aux 20^e et 21^e siècles. Notre parcours sera globalement chronologique : nous partirons de l'analyse de G.E. Moore de l'énoncé « Il aurait pu agir autrement » pour nous diriger jusqu'aux récents débats autour du *public health-quarantine* model de Gregg Caruso.

Lectures possibles en amont :

- Simon-Pierre Chevarie-Cossette, Christian Nadeau, *Qu'est-ce que la responsabilité ?*, Paris, Vrin, 2024
- Cyrille Michon, *Répondre de soi : Enquête sur la liberté humaine*, Paris, Puf, 2022
- Robert Kane, *A Contemporary Introduction to Free Will*, OUP, 2005

Débats et controverses : savoirs et rationalités » : « Anthropologies philosophiques et phénoménologiques au XXème siècle »

Enseignant : **Tudor Djamo-Mitchell** Durée : 24hCM

Mutualisé : M2 Philosophie contemporaine

Evaluation : contrôle continu

Une philosophie soucieuse de faire droit à l'inscription de l'être humain dans la nature doit affronter le problème que constitue son origine animale — l'exigence étant alors double, puisqu'il s'agit tout à la fois de décrire la spécificité humaine et de l'appréhender comme une forme de vie. C'est ce que s'efforcent parallèlement de faire, au XXème siècle, la phénoménologie (Heidegger, Merleau-Ponty, Jonas, Blumenberg) et l'anthropologie philosophique (Scheler, Cassirer, Plessner, Gehlen) en se nourrissant des sciences humaines (linguistique, psychologie, psychanalyse, ...) et des sciences du vivant (biologie, éthologie, ...). En étudiant les questions du corps vivant, de la perception, du langage et de l'institution symbolique, nous suivrons le fil d'une anthropologie philosophique et phénoménologique conduisant jusqu'à la thématisation de la vie dans la philosophie contemporaine.

Bibliographie:

Blumenberg, H., *Description de l'homme*, 2011, Cerf.

Heidegger, M., *Les Concepts fondamentaux de la métaphysique*, 1992, Gallimard.

Jonas, H., *Le Phénomène de la vie*, 1967, De Boeck.

Merleau-Ponty, M., *La Structure du comportement*, 2020, Flammarion ;

Phénoménologie de la perception, 2018, Gallimard ;

La nature. Cours du Collège de France, 2021, Points.

Scheler, M., *La situation de l'homme dans le monde*, 1951 Aubier.

Uexküll, J. v., *Mondes animaux et mondes humains*, 2015, Seuil.

Cours à l'ENS de Lyon : « La citoyenneté multiculturelle »

Enseignant : **Sophie Guérard de Latour**

Durée : 24hCM

Mutualisé : ENS

Validation : contrôle continu

Le cours s'inscrit dans le champ de la philosophie politique contemporaine. Il porte sur les philosophies du multiculturalisme, entendu comme un modèle d'intégration politique non assimilationniste, soucieux de garantir des droits culturels aux minorités ethniques. Il s'agira de saisir les fondements normatifs de ces philosophies, d'examiner les critiques qui leur ont été adressées et de réfléchir aux résistances spécifiques que la

citoyenneté multiculturelle rencontre dans le contexte français, dominé par la tradition du républicanisme universaliste.

Bibliographie indicative :

GUERARD DE LATOUR, S., *Le multiculturalisme at-il un avenir?* Paris, Hermann, 2013.
Kymlicka, W. *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte, 2001.
KYMICKA, W., *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte, 2001.
MAY, P. , *Les philosophies du multiculturalisme*, Paris, Presses de Science Po, 2016.
PHILLIPS, A., *Multiculturalism Without Culture*, Princeton University Press, 2007.
SAVIDAN, P., *Le multiculturalisme*, Paris, Que sais-je ?, 2009.

Cours à la faculté de droit : au choix (sous réserve de l'accord de l'enseignant.e)

UE Libre :

A choisir parmi les enseignements proposés à l'université Jean Moulin Lyon 3.

UE3. ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

Méthodologie de la recherche (*Voir la présentation au S1*)

Enseignants : collectif (coord. **Charles Girard**) Durée : 15hTD

Validation : contrôle continu

Actualité de la recherche : suivi de colloques, séminaires (*Voir la présentation au S1*)

Projet professionnel personnalisé

Sa validation se fait par la présente (obligatoire) à la journée de présentation des possibilités de poursuite d'études (concours de l'enseignement, thèse de doctorat) et des débouchés professionnels.

Stage

Un stage (non rémunéré) est obligatoire dans toutes les formations de master. Il doit représenter au moins 12h mais peut être plus long. Sa validation est faite par le tuteur de stage. Il peut être effectué au sein de Lyon 3 (notamment en lien avec le groupe DroitPhiL) ou à l'extérieur. Une dispense est possible pour les étudiants pouvant justifier d'une activité salariée ou associative.

Mémoire de recherche

Objectif et validation

Le mémoire de recherche constitue un **travail de recherche original** : il ne s'agit ni d'une dissertation étendue, ni d'un état de l'art ou d'une synthèse des travaux existants. Il doit définir un **problème**, relevant de la philosophie politique, juridique ou éthique, arrêter une **méthode** pour traiter ce problème, et défendre de manière structurée et argumentée une **thèse** répondant à ce problème, en tenant compte de **l'état de la littérature** en philosophie sur le sujet.

Le mémoire doit faire **une centaine de pages** et respecter les consignes données ci-dessous. Il doit être remis en version électronique ou papier, selon les préférences des membres du jury, **une semaine au plus tard avant la soutenance**, dont la date est arrêtée par ces derniers.

Le mémoire est soutenu devant un **jury** composé d'au moins deux enseignants-chercheurs, dont la directrice ou le directeur du mémoire. Lors de la **soutenance**, un **exposé oral** expose le parcours ayant conduit à la réalisation du mémoire : définition du sujet, méthode choisie, principales étapes, difficultés rencontrées, principaux résultats, limites du travail, prolongements envisagés. Il doit restituer non seulement les thèses défendues mais les principaux arguments qui les soutiennent : le raisonnement d'ensemble doit être mis en évidence. L'exposé est suivi d'une **discussion** avec le jury.

En évaluant le mémoire, le jury apprécie la **clarté, la rigueur et l'originalité de la démonstration** proposée, en même temps que la **maîtrise du corpus et de la culture** philosophiques pertinents. Il évalue également des aptitudes générales à la recherche en vue d'une éventuelle poursuite d'études en cycle doctoral.

Plagiat et recours à l'intelligence artificielle

Toute forme de **plagiat** ou de recours non autorisé à **l'intelligence artificielle** sera sanctionné sévèrement.

Aucun texte ne doit être recopié ou paraphrasé sans être cité expressément (avec des guillemets en cas de citation), en donnant la référence en note de bas de page. Aucune idée ne doit être reprise sans être attribuée à son auteur.

Les outils d'intelligence artificielle disponible ne constituent pas des sources autorisées ni des guides fiables pour le travail en philosophie, que ce soit pour la recherche d'informations et de références ou pour la rédaction.

Les mémoires seront systématiquement vérifiés à l'aide des logiciels anti-plagiat de détection de recours à l'IA de l'université.

Accompagnement

Le **directeur ou la directrice** est choisi parmi les enseignants de la formation ou plus largement de la faculté de philosophie de Lyon 3 (voir liste plus bas). Son rôle est d'accompagner la construction de l'objet, de la problématique et de la démarche, ainsi que de conseiller sur les choix de lecture et d'écriture, mais non de relire ou corriger

entièrement le mémoire avant la soutenance : le travail rendu doit être le fruit d'une recherche autonome.

Le **séminaire de méthodologie de la recherche** organisé aux deux semestres accompagne également les étudiants dans la réalisation de ce travail et leur donne l'occasion de présenter des versions intermédiaires de certaines parties de leur mémoire.

L'université, comme plus largement le site lyonnais, offre des **ressources documentaires** importantes, notamment la bibliothèque numérique de Lyon 3, qui donne accès à de nombreuses bases de données scientifiques, la bibliothèque Droit-Philosophie sur les quais, la bibliothèque Diderot. Ces ressources seront présentées lors du séminaire de méthodologie de la recherche et du séminaire de méthodologie philosophique.

Calendrier

Il est essentiel de conduire le travail de recherche dès septembre et **tout au long de l'année**, sans attendre le second semestre, même si l'offre de cours y est moins importante pour laisser du temps au travail de rédaction.

Le calendrier ci-dessous indique les échéances prévues et des indications sur les étapes de votre travail personnel (à ajuster selon chaque cas, selon l'état d'avancement du projet en début d'année) :

+ Avant la rentrée : lectures sur le ou les sujets envisagés. Il est recommandé de prendre contact avec un enseignant (si possible l'enseignant pressenti pour diriger le mémoire) avant l'été pour des conseils et de commencer à écrire (premières tentatives de problématisation à partir des lectures).

+ Septembre : choix du sujet et du directeur ou de la directrice de thèse. N'hésitez pas à en discuter avec plusieurs enseignants. Les **vœux doivent être émis avant le 30 septembre** et validés par le responsable de la formation.

+ Octobre-Novembre : construction de la problématique et du plan ; définition exploration systématique du corpus ; définition d'un plan et d'un calendrier de travail de lecture et d'écriture. **Un projet rédigé précisant ces éléments doit être envoyé avant le 5 décembre** à votre directeur ou directrice et sera présenté dans le séminaire de méthodologie.

+ Décembre : début du travail de rédaction (première ébauche d'introduction, qui devra être actualisée et révisée au fil du travail, chapitres) à poursuivre jusqu'à la remise du mémoire. Pendant cette période, c'est à vous d'informer votre directeur ou directrice régulièrement de l'avancée de vos travaux.

+ Janvier : présentation d'un chapitre dans le cadre du séminaire de méthodologie.

+ Mars-Avril : présentation d'un chapitre dans le cadre du séminaire de méthodologie.

+ Avant le rendu final : une fois le mémoire terminé, une relecture formelle attentive de l'ensemble est indispensable. Vous pouvez consulter votre directeur ou directrice sur la conformité du mémoire aux exigences formelles/

+ Fin mai : date limite pour la soutenance en 1^{ère} session

+ Fin juin : date limite pour la soutenance en 2^{ème} session

Présentation du mémoire

Le mémoire fait **une centaine de pages (numérotées en bas de page), en police times new roman :**

+ **taille 12 et interligne 1,5** pour le corps du texte ;

+ **taille 10 et interligne 1** pour les notes de bas de page.

Il peut être utile de consulter des exemples de mémoires réussis, mais il convient de suivre avant tout les consignes données ici.

Le mémoire doit **inclure** :

+ Une page de couverture mentionnant les informations suivantes :

Université Jean Moulin Lyon 3

Faculté de Philosophie

Titre (et sous-titre éventuellement)

Année

Prénom et Nom

Mémoire de MASTER 2 préparé sous la direction de Mme La Maîtresse de Conférences /M. le Maître de Conférences ou de Mme la Professeure ou M. le Professeur X

Membres du jury : X et Y

+ Une première page blanche répétant le titre du mémoire

+ Un sommaire indiquant le nom et la pagination des parties et chapitres (sans les sections et sous-sections)

+ Une introduction présentant le problème, la méthode, la thèse et le plan du mémoire.

+ Un développement structuré en :

Chapitres (numérotés : I, II, III) : titres en taille 14 en gras

Sections (numérotées I.1, I. 2, I. 3, etc.) : titre en taille 12 en gras

Sous-sections (numérotées I.1.1, I.1.2, I.1.3, etc.) : titre en taille 12 en italique

Etc.

(Ne pas mettre de points après les titres.)

+ Une conclusion récapitulant les étapes principales de la démonstration, la thèse, et les implications possibles.

+ Une bibliographie détaillée incluant tous les ouvrages utilisés et cités dans le cours du mémoire. Elle peut être accompagnée d'une bibliographie élargie, incluant d'autres lectures pertinentes pour faciliter d'autres recherches sur le même thème. (Mais cette seconde bibliographie, facultative, doit être séparée de la première).

+ Une table des matières indiquant le nom et la pagination des parties, chapitres, sections, sous-sections, etc.

Style

Le mémoire peut être écrit à la première personne du singulier ou à la première personne du pluriel.

Privilégiez un style clair et lisible : phrases courtes et simples, clairement articulées les unes aux autres.

L'usage du **gras** est réservé au titre de chapitre et de section exclusivement.

Les **italiques** sont utilisés pour signaler les termes ou locutions d'origine étrangère non lexicalisés, les abréviations et expressions latines, les titres d'ouvrages et des revues, les titres d'œuvres (films, tableaux, etc.).

Ils ne peuvent être utilisés pour faire ressortir un mot ou un groupe de mots que de manière exceptionnelle.

Citations

Les citations doivent correspondre exactement au texte original et être toujours identifiées comme telles de manière claire.

Toutes les citations en langue étrangère sont traduites, l'original donné éventuellement en note. L'auteur de la traduction doit être indiqué. Si l'auteur.e du mémoire est responsable de la traduction, il faut l'indiquer en note de bas de page par la mention : « Je traduis » ou « Nous traduisons ».

Les citations courtes (moins de 4 lignes) sont intégrées dans le corps du texte, entre guillemets français (« suivi d'un espace insécable / » précédé d'un espace insécable). Les citations au sein de citations sont indiquées par des guillemets anglais (" / " sans espaces).

Les citations longues (à partir de 4 lignes) sont séparées du corps du texte (par un saut de ligne avant et après) et sont signalées par un retrait à gauche (c'est-à-dire décalées vers la droite), en taille 11, sans guillemets.

Les interventions de l'auteur.e du mémoire dans le texte (suppressions, adjonctions ou remplacements de mots ou de lettres) sont indiquées entre crochets :

- coupures de texte : [...]
- modifications : **pren**[aient] ;
- commentaires : [il est ici question de *Rousseau*] ou [nous soulignons].

A la fin de chaque citation, un appel de note (après le guillemet – ou le dernier mot s’il n’y a pas de guillemets – et avant la ponctuation finale) renvoie à une note de bas de page indiquant précisément la référence dont est issue la citation.

Exemple : Comme Stephen Darwall le souligne¹⁶, les normes doivent être telles qu’on puisse s’y conformer – c’est le principe devoir implique pouvoir – mais aussi les transgresser, ce qui équivaut au principe devoir implique « pouvoir ne pas »¹⁷.

Références en notes de bas de page

Dans le texte, les références sont signalées en notes de bas de page, selon le format suivant :

+ Livre : Prénom Nom, *Titre*, Ville d’édition, éditeur, année, pages citées le cas échéant.
Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1987, p. 43.

+ Chapitre d’un ouvrage collectif : Prénom Nom, « Titre du chapitre », in Initiale. Nom du directeur de l’ouvrage (dir.), *Titre du livre*, Ville d’édition, éditeur, année, pages citées (ou pages de début et fin du chapitre, si pas de page particulière citée).
Hugo Adam Bedau, « Abolishing capital punishment even for the worst murderers », in A. Sarat (dir.), *The Killing State*, New York, Oxford University Press, 1999, p. 63-97.

+ Article : Prénom Nom, « Titre de l’article », *Titre de la revue*, Volume (Numéro), Année, pages citées (ou pages du début et fin de l’article, si pas de page particulière citée).
Samuel Freeman, « Illiberal libertarians : why libertarianism is not a liberal view », *Philosophy and Public Affairs*, 30 (2), 2001, p. 146.

Si la note renvoie au dernier texte dont la référence est donnée dans la note immédiatement précédente, remplacer toutes les informations sauf la pagination par *Ibid.* ou, si la pagination aussi est la même, par *Id.*

Exemples : *Ibid.*, p. 34-37.

Si la note renvoie à un texte déjà cité dans une note antérieure (autre que la précédente), indiquer seulement le nom de l’autre, le titre de l’ouvrage (sans le sous-titre), du chapitre ou de l’article, et la pagination.

Ex. : Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, p. 44.

S’il y a plusieurs auteurs (ou directeurs d’ouvrage), séparer leurs noms par une virgule.
Ruwen Ogien, Christine Tappolet, *Les concepts de l’éthique. Faut-il être conséquentialiste ?*, Paris, Hermann, 2009.

Christine Tappolet, « Les sentimentalismes moraux », in O. Desmons, S. Lemaire, P. Turmel (dir.), *Manuel de métaéthique*, Paris, Hermann, 2019, p. 184.

Pour les textes traduits en français, intégrer après le titre la mention :

trad. fr. Initiale. Nom du traducteur

et indiquer la date de parution de l’édition originale entre parenthèses avant la date de parution de la traduction.

John Rawls, *Le péché et la foi. Écrits sur la religion*, trad. fr. M. Rüegger, Paris, Hermann, (2009) 2010.

Si la date d'un chapitre est différente de la date de l'ouvrage dans lequel il est inclus (reprise d'un article paru indépendamment, par exemple), indiquer la première date de parution, entre parenthèses, après le titre de l'article.

Thomas Scanlon, « Une théorie de la liberté d'expression » (1972), trad. fr. R. Maillard, in *L'épreuve de la tolérance. Essais de philosophie politique*, Paris, Hermann, (2003) 2018, p. 13-37

Si un article est inclus dans un ouvrage du même auteur, pas la peine de répéter son nom devant le titre de l'ouvrage.

Jürgen Habermas, « La légitimation par les droits de l'homme » (1997), trad. fr. C. Bouchindhomme, in *Parcours 2 (1990-2007). Théorie de la rationalité – Théorie du langage*, Paris, Gallimard, 2018.

Pour les ouvrages en langue étrangère : noms de villes en français (Londres et non London).

Bibliographie

Toutes les références citées ou utilisées doivent être listées dans la bibliographie finale.

La bibliographie peut être structurée de différentes manières :

- + par thèmes ou disciplines si le mémoire en couvre plusieurs ;
- + en distinguant les sources primaires (de l'auteur étudié) et secondaires (à propos de l'auteur étudié) pour une mémoire sur un auteur ou groupe d'auteurs ;
- + en distinguant les types de sources : livres, articles, etc.

Il est recommandé de s'accorder avec le directeur ou la directrice sur la manière de procéder.

À l'intérieur de ces subdivisions éventuelles, les références sont classées par ordre alphabétique du nom de l'auteur. Pour un même auteur, les textes sont classés par ordre chronologique.

Les références se présentent comme en note de bas de page, mais :

- en indiquant d'abord le nom et ensuite le prénom ;
- en indiquant pour les chapitres et articles les pages de début et de fin (pas les pages citées dans le corps du mémoire).

Par exemple :

Ogien, Ruwen, Tappolet Christine, *Les concepts de l'éthique. Faut-il être conséquentialiste ?*, Paris, Hermann, 2009.

Freeman, Samuel, « Illiberal libertarians : why libertarianism is not a liberal view », *Philosophy and Public Affairs*, 30, 2001, p. 140-167.

Varia

- dates, pages : écrire 1995-1998 (et non 1995-98) et p. 141-149 (et non 141-9) ;
- pour les siècles : « XX^e siècle ». Le « e » est en exposant.
- mention des noms propres dans le corps du texte : à la première occurrence, prénom et nom complet, ensuite le nom seul suffit

Ponctuation et espaces

(Pour faire un espace insécable dans Word : ctrl + maj.+ barre d'espace)

Point final	.	Pas d'espace avant, une espace après
Virgule	,	Pas d'espace avant, une espace après
Deux-points	:	Une espace insécable avant, une espace après
Point-virgule	;	Une espace insécable avant, une espace après
Point d'exclamation	!	Une espace insécable avant, une espace après
Point d'interrogation	?	Une espace insécable avant, une espace après
Guillemet français ouvrant	«	Une espace avant, une espace insécable après
Guillemet français fermant	»	Une espace insécable avant, une espace après
Guillemet anglais ouvrant	"	Une espace avant, pas d'espace après
Guillemet anglais fermant	"	Pas d'espace avant, une espace après
Parenthèse ouvrante	(une espace avant, pas d'espace après
Parenthèse fermante)	pas d'espace avant, une espace après
Tiret long ouvrant	–	une espace avant, une espace insécable après
Tiret long fermant	–	une espace insécable avant, une espace après
Crochet droit ouvrant	[une espace avant, pas d'espace après
Crochet droit fermant]	pas d'espace avant, une espace après

Abréviations dans les références

page, pages	p.
chapitre	chap.
tome	t.
volume	vol.
livre	l.
paragraphe	§
vers	v.
éditeur (scientifique)	éd. (ne pas écrire éds.)
directeur/ coordinateur	dir.
premier, première	1 ^{er} ou 1 ^{er} , 1 ^{re} ou 1 ^{re}
deuxième (autres)	2 ^e ou 2 ^e .

Harmonisation

Le mémoire doit être entièrement harmonisé sur le plan formel et notamment typographique. (Pas de variation dans le format des références, la présentation des titres et sous)titres, etc.).

(Les consignes typographiques données ici sont empruntées à la charte typographique de la collection *L'avocat du diable*, aux éditions Hermann : www.lavocatdudiable.fr.)

Liste des enseignants titulaires de la faculté de philosophie :

Pour contacter un enseignant, vous pouvez lui écrire à : prenom.nom@univ-lyon3.fr.

PROFESSEUR-E-S DES UNIVERSITÉS (PR)	
Mikaël COZIC	Philosophie des sciences, philosophie formelle, philosophie de l'économie Philosophie de la connaissance, philosophie de l'esprit Philosophie de la santé
Isabelle DELPLA	Éthique et politique, éthique appliquée, sciences humaines Droit et justice internationale (guerres, justices transitionnelles) Philosophie du langage et philosophie anglophone contemporaine
Charles GIRARD	Philosophie du droit Philosophie politique contemporaine Philosophie des sciences sociales
Elodie GIROUX	Philosophie et histoire de la médecine Philosophie et histoire des sciences (biologiques, médicales et les statistiques) Questions contemporaines liées aux risques et à l'environnement
Thierry GONTIER	Philosophie politique et morale Histoire de la philosophie Philosophie des religions
Mai LEQUAN	Histoire de la philosophie moderne Idéalisme allemand (Kant, Hegel, Schelling) Philosophie morale
Stéphane MADELRIEUX	Philosophie anglophone (empirisme, pragmatisme) Philosophie française contemporaine Métaphysique, philosophie de la connaissance
Jean-François PRADEAU	Histoire de la philosophie Philosophie ancienne
Audrey RIEBER	Esthétique, philosophie de l'art Philosophie allemande Épistémologie de l'histoire de l'art
MAÎTRE-SE-S DE CONFÉRENCES (MCF)	
Charles EHRET	Philosophie médiévale Métaphysique Théologie
Johanna LENNE-CORNUEZ	Philosophie morale Éthique appliquée (environnement, féminisme, etc.) Philosophie des Lumières
Sacha LOEVE	Histoire et philosophie des techniques et technologies Histoire et philosophie des sciences Philosophie française contemporaine

Nicolas NAYFELD	Philosophie politique et juridique Philosophie morale Philosophie polonaise (école de Lvov-Varsovie)
Pierre-Jean RENAUDIE	Philosophie allemande contemporaine Phénoménologie, existentialisme Philosophie de l'esprit

Lexique concernant le statut des enseignants :

MCF (titulaire) : Maître-esse de Conférences (recruté-e après une thèse de doctorat) ; habilité-e à diriger des mémoires de master.

PU (titulaire) : Professeur-e des Universités (recruté-e après une HDR) ; habilité-e à diriger des thèses de doctorat.

HDR : habilitation à diriger les recherches dans le cadre d'un doctorat. Tous les PU sont HDR.

ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche. Contractuel-le (pour un an) généralement en fin de thèse ou en post-doctorat, recruté-e par la commission de spécialistes de la Faculté de philosophie.

Moniteur-trice : Enseignant-e contractuel-le, généralement en cours de thèse.

Chargé-e de cours: Enseignant-e extérieur-e chargé-e de vacations à la Faculté de philosophie.

Régime des examens

Vous devez prendre connaissance du *Régime des examens* du master « Philosophie » *dans son intégralité*. Seul ce document fait foi. Certains points importants sont toutefois rappelés ici.

Contrôle des connaissances

Chaque semestre sera validé par les contrôles des connaissances suivants :
+ un terminal écrit ou oral qui peut faire l'objet d'une seconde session ;
+ ou un examen en contrôle continu (ne donnant pas lieu à une seconde session).

Le séminaire « Actualité de la recherche » est validé sur la base de l'assiduité : une attestation signée par l'organisateur-trice de l'événement doit témoigner de la participation. Le stage et le PPP sont également validés sur la base de l'assiduité.

La première session des examens se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session des examens des 1^{er} et 2^{ème} semestres a lieu durant en juin et juillet.

Validation des semestres

La compensation s'établit, à l'intérieur du semestre, entre les matières coefficientées. Il faut obtenir une moyenne de 10/20 sur l'ensemble des notes coefficientées du semestre pour le valider. (À défaut, seuls les crédits correspondants à chaque matière pour lesquelles la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20 sont validés.)
Les deux semestres ne se compensent pas entre eux.

Validation du M2 (2^{ème} année de master)

Elle se fait à la fin du 2^{ème} semestre. La réussite au M2 permet de se voir délivrer le diplôme de Master. L'obtention du diplôme de Master est conditionnée par l'obtention de 120 ECTS sur deux ans (M1/M2).

Les absences

Toute absence non rattrapée à un examen de contrôle continu et toute absence au Terminal écrit ou oral empêche le calcul de la moyenne générale ainsi que la compensation et entraîne l'ajournement. En effet une compensation ne peut être validée que si toutes les épreuves ont été passées. Cette règle s'applique y compris pour la soutenance du mémoire de recherche pour la première session.

Étudiant-e-s handicapé-e-s

Les étudiant-e-s handicapé-e-s peuvent bénéficier d'un tiers temps supplémentaire. La demande doit être effectuée auprès de la médecine préventive et signifiée au Doyen dans les délais impartis.

Concours de l'enseignement

En 2026, les étudiants peuvent présenter le concours du **CAPES externe de philosophie** à Bac+3 ou Bac+5. Les étudiant-es inscrit-es en M2 Philosophie politique, juridique et éthique peuvent donc passer en parallèle le concours du CAPES.

N'oubliez pas dans ce cas de vous inscrire sur le site du Ministère de l'Education Nationale (inscription indépendante de l'inscription à la Faculté de Philosophie). Le programme est celui de la classe de Terminale. Contacter **Charles Ehret** (responsable de la préparation) dès la rentrée si vous souhaitez vous renseigner sur la possibilité de rejoindre un groupe de préparation.

Les détenteurs-trices d'un Master complet sont autorisé-es à passer le concours de l'**Agrégation externe de philosophie** (trois épreuves écrites, quatre épreuves orales). La Faculté de philosophie de Lyon 3 propose en Bac + 6 une préparation complète aux épreuves de l'agrégation.

Le cours de **méthodologie philosophique** prépare aux exercices des concours. Il est recommandé aux étudiant-es qui souhaitent passer les concours de choisir chaque semestre leur cours optionnel en fonction de ce projet.

Les inscriptions par Internet aux concours ont généralement lieu en septembre-octobre
Pour tout renseignement, voir :
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33985/enseigner-college-lycee-general-capes.html>.

Programme de la session 2026 de l'agrégation externe.

Écrit

- 1^{ère} épreuve : hors programme
- 2^{ème} épreuve : composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions : « La paix »
- 3^{ème} épreuve : épreuve d'histoire de la philosophie
LES ATOMISTES
BACHELARD

Oral

- Leçon de philosophie sur programme : La métaphysique
- Leçon de philosophie hors programme (l'esthétique, la morale, la politique, les sciences humaines, la logique et l'épistémologie.)

- Textes français ou traduits en français

ARNAULD et NICOLE, *La logique ou l'art de penser*. Paris, Tel Gallimard, 1992.

COMTE, *Discours sur l'ensemble du positivisme*. Paris, Garnier Flammarion, 1999

- Texte en langue étrangère

Texte allemand

JACOBI, *David Hume über den Glauben oder Idealismus und Realismus. Ein Gespräch* (1787), Herausgegeben von Oliver Koch, Philosophische Bibliothek 719, Hamburg, Felix Meiner, 2019, p. 7-112

Texte anglais

DWORKIN, *Sovereign Virtue. The Theory and Practice of Equality*, Harvard University Press, 2002, p. 11-385.

Texte arabe

AL-FĀRĀBĪ, *Kitāb al-siyāsa al-madaniyya*, éd. F. M. Najjar, Beyrouth, Dar el-Machreq, 1993, p.31-69.

Texte grec

PLATON, *Apologie de Socrate* (Ἀπολογία Σωκράτους) et *Criton* (Κρίτων), dans *Platonis Opera*, Vol. 1: Tetralogiae I-II. A. Duke, W. F. Hicken, W. S. M. Nicoll, D. B. Robinson and J. C. G. Strachan (eds), Oxford University Press : Oxford Classical Texts, 1995.

Texte italien

LABRIOLA, *Saggi sul materialismo storico*, Roma, Editori Riuniti, 2019, p. 27-275.

Texte latin

ABÉLARD, *Des Intellections*. Édition, traduction et commentaire par P. Morin, Paris, Vrin, 1993